Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 33 (1969)

Heft: 129-130

Artikel: Le redoublement de termes dans la prose du XVIe siècle : une explication possible

Autor: Chocheyras, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399441

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE REDOUBLEMENT DE TERMES DANS LA PROSE DU XVIe SIÈCLE : UNE EXPLICATION POSSIBLE

Dans son ouvrage sur *Jacques Amyot traducteur des Vies Parallèles de Plutarque* [1], René Sturel définissait ainsi le problème qui nous occupe ici : « Le redoublement est très fréquent dans la prose du XVIe siècle. Les auteurs les moins préoccupés de faire ' œuvre littéraire ' usent et abusent du redoublement... On a donné diverses explications de ce procédé de style, et chacune d'elles peut rendre compte d'un certain nombre de cas ; mais aucune ne saurait, croyons-nous, valoir pour l'ensemble ».

Nous ferons nôtre ce jugement et commencerons par examiner deux de ces explications, avant d'en proposer une troisième.

Jean Plattard, immédiatement après René Sturel, abordait la question dans son édition du *Quart Livre* de 1548 [2] :

> On sait que pendant tout le XVIe siècle, ce fut une élégance de la prose française de mettre deux termes, adjectifs, adverbes ou substantifs, où un seul aurait suffi pour l'expression de l'idée. C'était une imitation du style de Cicéron, qui avait passé naturellement de la prose latine des humanistes à leur prose française. Ces réduplications abondent dans le style de Rabelais. Toutefois, si familières qu'elles lui fussent, elles n'appartiennent pas pour la plupart à sa première rédaction : elles sont le résultat d'un travail de révision du style, comme nous le montrent les corrections suivantes de l'édition de 1552.

Suivent une douzaine d'exemples qui apparaissent en effet comme des additions purement stylistiques au texte des onze chapitres de l'édition partielle de 1548.

Ce jugement nous semble appeler un certain nombre de commentaires.

1. Paris, Honoré Champion, 1908-1909, p. 235 et note 2. Le procédé avait déjà été signalé, à propos d'Amyot, par A. Tilley, *The Litterature of the French Renaissance*, 1904, Cambridge University Press, I, p. 285, que Sturel cite en note.

2. *Le Quart Livre de Pantagruel (édition dite partielle), Lyon, 1548.* Texte critique avec une introduction, par Jean Plattard, Paris, H. Champion, 1910, p. 13.

1) Le cas, unique pour l'étude du travail du style chez Rabelais [1], d'une édition partielle hâtive [2] suivie d'une édition complète et définitive, nous permet de constater que les redoublements, chez Rabelais, sont en général le fruit d'une décision de l'auteur, ce qui contredit quelque peu l'explication antérieure d'un passage « naturel » de ce procédé dans sa prose.

2) Ce qui est vrai pour les onze chapitres de l'édition primitive de 1548 l'est probablement aussi pour tous les autres chapitres de l'édition définitive de 1552, même si nous ne pouvons pas le prouver.

3) C'est un fait en tout cas que les redoublements abondent également dans ces chapitres nouveaux.

4) Ils ne peuvent tous s'expliquer par « une imitation du style de Cicéron ».

Arrêtons-nous un peu à ce dernier point. Il est certain que le style de Cicéron comporte un certain nombre de redondances frappantes. Dans le texte du *De Amicitia* (qui, par parenthèse, venait d'être traduit par I. Collin en 1537), nous en avons relevé une vingtaine, au fil des 104 paragraphes, comme « ex dissensionibus atque discordiis » (23), « ex inopia atque indigentia » (29), « de spatio curriculoque » (40), etc.

Il est non moins certain que l'on trouve un grand nombre de redondances dans le *Quart Livre*, et que c'est une caractéristique générale du style de Rabelais : « serviteurs et domestiques » (chapitre I, ligne 12) — « en sa grande et universelle Hydrographie » (I, 17) — « une grande et ample bouteille » (I, 27) — « d'argent bien liz et polly » (I, 28) — « en toute courtoisie et honesteté » (VI, 7) — « le desarroy et tumulte » (XLI, 34) — « hurlans et crians » (XLI, 40) — « depuys l'heure et le temps » (XLV, 80) — « voleurs et larrons » (LVXI, 16) — « meurtriers et assassineurs » (LXVI, 22) — « toutes et quantes foys » (LXVI, 55), etc.

Toutefois, s'agit-il bien là d'une « imitation du style de Cicéron» ? M. Ch. Bruneau note, quant à lui, que « les écrivains du début du XVIe siècle prenaient leurs modèles ailleurs que dans les chefs-d'œuvre

1. Nous avons en effet le cas d'une édition « soignée », celui de l'édition originale du *Pantagruel* par Cl. Nourry, suivie d'une édition « populaire », celle du même *Pantagruel* par Juste, en 1533. Sur cette question, voir l'article de Ch. Béné : *Contribution à l'histoire du texte de Pantagruel : L'édition lyonnaise de 1533*, dans *Études Rabelaisiennes*, t. V, avril 1964, p. 220-229.

2. Voir l'édition critique du *Quart Livre* par Robert Marichal, Textes Littéraires Français, 1947, Introduction.

de Cicéron et de Tacite » et que « les bulles des papes, les diplômes impériaux étaient établis dans un latin solennel et magnifique » pour conclure : « L'abus des redoublements d'expression, si répandu au XVIe siècle dans le style orné, provient de l'imitation du style de chancellerie » [1].

Examinons donc cette seconde explication, complètement différente de la première. A l'appui de sa thèse, M. Bruneau cite un paragraphe d'une « prétendue *Lettre* du Sultan à Louis XII au sujet des Vénitiens, datée du 14 avril 1500 » ; « elle a été très répandue, sans doute dans un but de propagande, car Philippe de Vigneulles, simple 'chaussetier' messin, l'a connue et reproduite dans sa *Chronique de Metz* (t. IV, p. 4-6. — Philippe de Vigneulles ignorait le latin ; il ne nous a pas donné le nom du traducteur) ».

Voici ce passage, dont la ponctuation et l'orthographe modernes ont été rétablies par M. Bruneau :

> Et, en tant que compète ou concerne notre impériale Sublimité, de notre part, ci avons voulu inviolablement observer icelles pactions ou convenances ; mais eux, au contraire, par fraudes, cavillations ou voies dolosives, invérécondieusement, sans vergogne de notre bruit hautain et sans crainte de notre puissant nom, ils ont pris ou rempli les dites policitations ou contrats de fraudulentes couvertures et vulpineuses interprétations.

Il ne fait pas de doute que le style de ce texte imite celui de la chancellerie. Mais ce style lui-même, sur quoi repose-t-il ? On peut répondre qu'il tient d'abord à la présence d'un certain nombre de termes techniques, généralement calqués sur le latin (ceux qui se rencontrent dans le texte existent tous encore aujourd'hui, sous une forme ou sous une autre) [2], et ensuite au phénomène du redoublement, retriplement, voire de l'accumulation de termes proches par le sens, mais différant suffisamment pour ne laisser place à aucune interprétation restrictive. Or si ce phénomène apparaît bien ici, c'est sous une forme assez « pastichée », dans la mesure où les termes qui se doublent semblent très voisins par

1. Ch. Bruneau, *La phrase des traducteurs au XVIe siècle*, in *Mélanges d'histoire littéraire de la Renaissance* offerts à Henri Chamard, Paris, Nizet, 1951, p. 276-277. Passage partiellement cité par J. C. Margolin, dans l'Introduction à son étude sur la *Declamatio de pueris... instituendis* d'Erasme, Droz, Genève, 1966, p. 225, n. 11 et 12. M. Margolin cite en outre Paul Herbert Larwill, *La théorie de la traduction au début de la Renaissance d'après les traductions imprimées en France entre 1477 et 1527*, Münich, 1934, ch. 3, p. 50 sq.

2. Sauf « vulpineux ». Pour les autres, voir par exemple le *Larousse Universel* en 2 volumes, 1948-1949.

le sens ; l'exemple le plus typique est « invérécondieusement, sans vergogne ». De plus, et c'est là le fait sur lequel nous voudrions attirer l'attention, nous pouvons remarquer que dans la quasi-totalité des cas et singulièrement dans celui que nous venons de citer, le terme qui vient le premier est directement calqué sur le terme latin qui lui correspond pour la forme et pour le sens, tandis que le second est un mot plus anciennement assimilé. C'est ainsi que nous avons, outre l'exemple déjà cité : « compète » devant « concerne », « pactions » avant « convenances », « policitations » et « contrats », « fraudulentes » qui précède « couvertures », et « vulpineuses », « interprétations ». (Le cas de « cavillations », entre « fraudes » d'une part, et « voies dolosives » de l'autre, est moins net). Tout se passe donc en quelque sorte comme si le rédacteur — ou le traducteur — du texte avait voulu gloser le premier terme par le second. C'est ce qui a déjà été suggéré pour certains auteurs. « Pour certains cas particuliers, note R. Sturel [1], on pourrait peut-être donner de ces redoublements une explication plus précise. M. Ernest Dupuy (*Bernard Palissy*, p. 248) a relevé chez Bernard Palissy un assez grand nombre d'exemples dans lesquels il semble qu'un mot savant soit associé, plus ou moins intentionnellement à un mot populaire, ou un terme rare à une expression courante et déjà usée ». C'est aussi l'opinion de M. Margolin touchant telle traduction du latin d'Érasme par Pierre Saliat : « Tisiphonem quampiam » (506e) devient « quelque Tisiphone et furie d'enfer » (34 v°) où le redoublement est en même temps une explication à l'usage du « populaire » — que nous mettrions en note aujourd'hui [2] ».

Revenons au *Quart Livre*. Il est fort possible que Rabelais, consciemment ou inconsciemment, ait, par jeu ou par atavisme, parodié dans son œuvre le style des juristes et de la chancellerie, comme il s'est moqué des juges dans le *Pantagruel* et dans le *Tiers Livre*. Mais nous pensons que, dans le *Quart Livre* tout au moins, un certain nombre d'exemples caractéristiques de redoublement répondent à une intention précise de glose d'un mot « savant » [3] par un mot que, faute de mieux, nous appellerons « courant ». Ce sont ces exemples, relevés dans les chapitres de l'édition de 1552 qui n'avaient pas déjà fait l'objet d'une première rédaction en 1548, que nous voudrions maintenant analyser.

1. *Op. cit.*, p. 237.
2. *Op. cit.*, p. 225.
3. Nous pouvons le définir provisoirement comme un « calque », résultant d'un emprunt.

Le plus typique concerne le mot *symptômes*, qui, dans deux chapitres, est suivi du mot *accidents*, lequel est réuni à lui par l'intermédiaire de la conjonction *et* :

Chapitre LXIII, ligne 74 [1] :

« Amis, respondit Pantagruel, à tous les doubtes et quaestions par vous propousées compete une seule solution, et à tous telz *symptomates et accidens* une seule medicine ».

Chapitre LXVII, ligne 36 :

Car un des *symptomes et accidens* de paour, est que par luy ordinairement se ouvre le guischet du serrail on quel est à temps la matiere fecale retenue.

Or, dans la *Briefve Déclaration*, glossaire dont Rabelais a fait suivre quelques exemplaires de son édition de 1552 et tous ceux de 1553 [2] pour expliquer « aucunes dictions plus Obscures contenues on quatriesme livre des Faicts et Dictz Heroïcques de Pantagruel », nous trouvons pour le chapitre LXIII : « *Symptomates*, accidens survenans aux maladies, comme mal de cousté, toux, difficulté de respirer ; pleuresie ». Les deux termes sont donc, dans l'esprit de Rabelais, aussi synonymes que possible, le second, d'origine latine (et proche ici de son sens premier : « ce qui survient »), servant à gloser le premier, d'origine grecque.

A propos de la présence de la *Briefve Déclaration*, J. Plattard écrit [3] : « Rabelais suivait une tendance générale chez tous les écrivains du temps en enrichissant la langue de mots empruntés à différents fonds. Mais il estimait qu'un petit commentaire était indispensable. » Ne peut-on penser que le fait de faire suivre le mot *symptômes* de *et accidents* constituait *déjà* un commentaire dans l'esprit de Rabelais, à un moment où il n'envisageait pas encore de « brève déclaration » ? Autrement dit, ne pourrait-on considérer que le *et* n'est là qu'une fausse coordination, remplaçant une

1. Nos références sont faites à l'édition de Robert Marichal, déjà citée.

2. Pour cette question, voir Marichal, op. cit., *Note sur le texte*, p. xxxvii-xxxviii de l'Introduction, et J. Plattard, Œuvres complètes de Rabelais, *Le Quart Livre*, Les Textes Français, Les Belles Lettres, Paris, 1947, p. 247, n. 1. Si l'exemplaire de la collection Rothschild, inaccessible, ne comporte pas de « brève déclaration », c'est à partir du second tirage seulement de l'édition parisienne que Rabelais se sera avisé de cette nécessité (ce qui paraît vraisemblable).

3. *Op. cit.* ci-dessus, *loc. cit.* J. Plattard donne notamment l'exemple de Castellion, mais il omet de dire que celui-ci obéissait à une préoccupation inverse, en traduisant en français certains mots bibliques comme « holocauste » par « brulage », par exemple. (Cf. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II, p. 218 et note 2.)

note ? Nous le pensons, à la lumière d'autres exemples analogues, où un terme « savant » précède toujours un terme courant uni à lui par l'intermédiaire de *et*.

Nous relevons ainsi dans le même chapitre LXIII :

Ligne 58 : « Remede contre les oscitations et baislements ». A l'index verborum, M. Marichal écrit : « bâillement, lat. *oscitatio*, propre à R. ? » La réponse à ce point d'interrogation est, semble-t-il : il s'agit ici d'une tentative d'introduction d'un mot qui, à la différence de *symptôme*, ne s'est pas imposé dans le langage courant, mais qui existe de nouveau aujourd'hui dans le jargon médical [1].

Ligne 60 : « Maniere de aequilibrer et balancer la cornemuse de l'estomach... » M. Marichal (qui cite le mot sous la forme du participe) fait ce commentaire : « tiré par R. du lat. *aequilibratus*, bien qu'il y ait quelques exemples antérieurs du mot ».

A la ligne 94, « pour mieulx en office et obeissance totale contenir le demourant du menu populaire », l'exemple est moins net, bien que *office* signifie évidemment ici « devoir, sens latin », parce que l'expression qui suit ajoute au mot une idée un peu différente. Mais au chapitre XXV, ligne 18, on avait : « Pantagruel pria un chascun soy mettre en office et debvoir pour reparer le briz ». On voit là comment du procédé technique on peut passer au procédé stylistique mis en avant par J. Plattard.

Mais il est aussi des cas où un mot « savant » est introduit sans glose, par exemple à la ligne 56 du même chapitre : « si bien qu'il, par naturelle sympathie, excita tous ses compaignons à pareillement baisler ». Ce mot est expliqué ainsi dans la « Briefve Déclaration » : « *Sympatie*, compassion, consentement, semblable affection ». On peut donc penser que si Rabelais ne l'avait pas glosé dans le texte, c'est qu'il ne lui avait pas trouvé d'équivalent assez exact, puisqu'il est obligé d'utiliser pour le traduire ou plutôt le transposer trois radicaux verbaux plus ou moins synonymes du radical grec.

Hors du chapitre LXIII, nous rencontrons çà et là des exemples très nets de glose : « les pieds blancs, diaphanes et transparens comme un diamant » (ch. XLI, 1. 62) — « Et pense que ce matin ayt esté l'isle des Chevaulx... saccagée et sacmentée... » (ch. LXVII, 1. 24). M. Marichal

1. Le mot se trouve dans le *Larousse Universel* en deux volumes, 1949 : « n. f. (de *oscitant*). Action de bâiller ; bâillement. (Peu us.) ». « Oscitant » est un terme de médecine qui se trouve déjà dans le *Littré*.

note : « de l'ital. *sachegiare*, 1er ex. » Quant à « sacmenter », il est employé quatre autres fois dans le *Quart Livre*, sans glose, trois fois dans la bouche de frère Jean et une fois dans celle de Pantagruel : il est donc « usuel » et « populaire ». Il en va sans doute de même pour : « vous errez et faictez (= avez) tord » (LVII, 1. 26) et « il domesticque et apprivoise » (LVII, 1. 80).

Si cette analyse d'une origine du redoublement chez Rabelais est exacte, elle devrait être confirmée dans un « genre » où le souci de vulgarisation est encore plus essentiel, c'est-à-dire dans les traductions [1]. Dans le passage déjà cité, R. Sturel note :

> Mais c'est surtout chez les traducteurs que cette habitude devient fatigante... Lorsque ces traductions (comme c'est le cas pour la plupart), sont faites sur une version latine, il n'est pas rare que, celle-ci ayant employé déjà deux expressions pour rendre un terme grec, le français croie devoir à son tour redoubler les mots de son texte et en mettre ainsi quatre pour un seul de l'original grec.

Cette remarque est précieuse, car elle nous montre que le procédé était déjà utilisé par les traducteurs latins, sous une forme ou sous une autre, et que c'est peut-être là que l'ont pris les traducteurs français [2].

Quoi qu'il en soit, nous avons cherché une confirmation de notre explication, à titre d'expérience, dans une traduction du *Catilina* de Salluste, parue en 1528 et rééditée en 1532, due au navigateur-poète dieppois Jean Parmentier [3].

Dès les premiers paragraphes du fameux prologue de Salluste, nous avons pu constater une très grande dilution du sens des mots latins dans leur « interprétation » française (c'est le terme adopté par l'auteur) [4]. Toutefois, la glose du texte latin se fait ordinairement par d'autres moyens que le redoublement ou en association avec lui. Voici quelques exemples

1. « Certains, redoutant l'équivoque, doublent le mot latin francisé d'un synonyme approximatif, qui à lui seul aurait suffi... » (Robert Bossuat, *Un précurseur de l'écolier limousin, au XVe siècle*, in *Le moyen âge*, 1963, p. 884.)

2. Dans le *De Finibus*, Cicéron *glose* réellement les termes techniques de la philosophie grecque (*atomus*, par exemple,) par un « quod... vocamus » quelconque. Cf. de même Maurice Hélin, *Vulgarismes et néologismes dans la latinité médiévale*, in *Le moyen âge*, 1963, p. 247-258.

3. Voir à ce sujet notre article : *Les traductions françaises de Salluste au cours de la Renaissance*, *Revue de Littérature Comparée*, janvier-mars 1965, p. 22-31.

4. « L'hystoire Catilinaire... translatee par forme d'interpretation ».

pris dans les trois premiers paragraphes, avec les références du texte de Salluste.

a) *adjectif « savant » + substantif :*

« libidineuse volupté », pour traduire *lubido* (II, 5).
« equitable justice » . . . . . *aequabilius* (II, 3).
« ambicieuse follie » . . . . . *mala ambitio* (IV, 2).
« audacieux orgueil » . . . . . *audacia* (III, 3).

b) *adjectif + substantif « savant »* :

« modérée continence » . . . . . *abstinentia* (III, 3).
« meschante avarice » . . . . . *avaritia* (III, 3).

c) *substantif + complément déterminatif « savant »* :

« bastimens d'edifices » . . . . . *aedificant* (II, 7).

d) *redoublement de deux termes, le premier « savant »* :

« animaulx et vivantz » . . . . . *animalibus* (I, 1).
« vertu ... *ardue* et œuvre de ... *difficulté* . . . . . *arduum* (III, 2).

e) *redoublement de deux termes, le second « savant »* :

« infaillible et eternelle » . . . . . *aeterna* (I, 4).

f) *calque isolé :*

« continence » . . . . . *continentia* (II, 5).
« equité » . . . . . *aequitate* (II, 5).

Dans tous les cas ci-dessus, un des deux mots français ou le mot français qui sert à gloser le mot latin est calqué sur celui-ci [1]. Mais dans certains cas, il est fait appel à un autre mot « savant » ; exemples : « scientifiques et spirituelles speculations » traduit *artis bonae* (II, 9), « illustres et egregieuses operations corporelles », *praeclari facinoris* (ibid.).

Dans d'autres cas enfin, le redoublement est visiblement le fait d'une double traduction :

« ame et courage », pour *animi* (I, 5).
« moyen et cause », pour *causam* (II, 2).

1. Cf. Maurice Hélin, *op. cit.*, p. 252 : « Mais le néologisme n'est pas destiné à servir de glose [au terme vulgaire] ! Dans la plupart des cas que nous avons relevés, il [le] précède, comme si celui-ci n'était admis qu'à titre supplétif, et pour éclairer une pensée que l'on se devait de formuler en latin ».

Que pouvons-nous conclure de ces quelques exemples ?

1) Dans la quasi-totalité des cas, le procédé d'« interprétation » associe deux mots, l'un « savant » l'autre « populaire ».

2) Tous les mots « savants » rencontrés existaient déjà, certes, avant 1528, et quelquefois depuis le XIIe siècle, comme on peut s'en rendre compte en consultant le *Dictionnaire Général* ou un dictionnaire étymologique. Mais ils devaient constituer de véritables citations sous forme de calques et n'être pas encore intégrés à l'usage courant. La traduction, œuvre de vulgarisation pour les lecteurs ignorant le latin (les préfaces sont suffisamment explicites sur ce point, en particulier celle de Jean Parmentier) [1], se doit de les y faire entrer, et ce, précisément, par l'association avec un mot « populaire » plus ou moins synonyme qui les explique et les commente.

3) L'exception de deux mots « populaires » peut s'expliquer soit par entraînement, soit par une nécessité de traduction (« ame et courage »).

4) L'emploi d'un seul mot « savant » peut s'expliquer soit par le fait qu'il a déjà été introduit sous une autre forme (équitable — équité) ou qu'il s'oppose de façon suffisamment claire à un autre mot (continence-volupté).

Si nous comparons maintenant les deux façons d'opérer, celle de Rabelais et celle de notre traducteur, nous constatons que, paradoxalement, c'est le conteur qui use du procédé le plus constant et le plus systématique, à savoir celui du redoublement proprement dit. Sans doute cela s'explique-t-il d'une part du fait que la traduction ou plutôt l'« interprétation » est déjà en 1528 un genre qui a ses lois, ses habitudes, en un mot son style, que tout traducteur « moyen » imite plus ou moins consciemment ; d'autre part du fait que Rabelais est un humaniste pourvu de connaissances beaucoup plus étendues (il connaît notamment le grec) et d'une méthode intellectuelle beaucoup plus précise que celles d'un navigateur-poète qui, de son propre aveu, a depuis longtemps délaissé l'étude. On peut même considérer que ces deux démarches constituent en réalité deux étapes dans un processus d'enrichissement de la langue : la première qui a commencé bien avant le XVIe siècle, consiste à faire assimiler par le français quantité de termes empruntés au latin qui n'ont bien souvent de « savant » que la forme même de leur introduction ; la

1. Cf. J. Chocheyras, *op. cit.*, p. 24.

seconde, illustrée par Rabelais et propre à la Renaissance, est marquée par le désir d'enrichir la langue de nombreux termes *techniques* (médecine, navigation, etc.) empruntés aussi bien au grec, à l'italien, au provençal, etc., qu'au latin.

Ce qui nous a paru le plus remarquable dans ce procédé, c'est qu'il s'expliquait autant par des contingences matérielles (absence d'astérisques, de renvois à des notes, par exemple) [1] que par des raisons stylistiques. Ce qui pose le problème plus général de l'influence de l'apparition des signes diacritiques sur la langue et le style et, dans ce cas précis, celui de la valeur exacte de la coordination.

Grenoble. J. CHOCHEYRAS.

1. Dans la traduction du même *Catilina* par Jérôme de Chomedey en 1575, on rencontre des notes marginales auxquelles renvoient des astérisques. Mais ce n'est là qu'un terminus *a quo* provisoire. Le mot lui-même est daté de 1570 par le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Bloch et Wartburg.

Rappelons que la parenthèse se rencontre dans le *Tresutile et compendieulx traicte dorthographie gallicane*, Paris, Saint Denys, 1529, (cité par Charles Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française*, t. I, Paris, librairie ancienne Honoré Champion. 1927, p. 215 et p. 154, n. 1.)

Quant aux crochets droits, Étienne Dolet en parle dans son livre *De la maniere de bien traduire d'une langue dans une autre. Davantage de la langue française et des accents d'icelle*, Lyon, 1540 : « ... cela se faict quand nous exposons quelque mot, ou quand nous glosons quelque sentence d'aucun auteur grec, latin, Français, ou de toute autre langue ».